

Bruno Bernardi, *Le Principe d'obligation : une aporie de la modernité politique*, Paris, Vrin, 2006, 333 p.

*Le principe d'obligation* s'ouvre sur le diagnostic d'une crise de la société contemporaine : notre « société de déliaison » appelle une réflexion sur l'obligation. La question est de savoir quelles sont les représentations qui, dans la modernité, ont conduit à la dissolution de la relation d'obligation. L'ambition de l'ouvrage est d'envergure : il s'agit de retracer les étapes de cet avènement du « principe d'obligation » qui, articulant le principe de souveraineté au principe d'autonomie, est jugé constitutif de la modernité. La thèse principielle de Bruno Bernardi est la suivante : *l'obligation est la seule modalité du lien que puisse reconnaître une volonté libre* - proposition donnée comme « le lieu commun des théories modernes de la morale et de la politique » (p. 10). Pourtant, la formule s'avère aporétique : comment une volonté libre peut-elle se trouver engagée dans un lien d'obligation ? La crise de la modernité fondée sur l'autonomie de la volonté en découle : elle tient à son impuissance à donner consistance, théoriquement et pratiquement, à la relation d'obligation.

Dès lors, l'essai d'histoire conceptuelle proposé ici entend restituer la formation de la catégorie moderne d'obligation en renversant l'approche habituelle qui fait de l'obligation morale la source de l'obligation sociale et politique. B. Bernardi identifie une rupture majeure : l'assimilation contemporaine de l'obligation et du devoir est en réalité le fruit d'une longue histoire au cours de laquelle la relation d'obligation s'est déplacée, du terrain du droit privé à celui du droit naturel, de la morale et du droit politique. Sans prétention à l'exhaustivité, l'auteur privilégie un certain nombre de figures topiques qui jalonnent ce parcours de Bodin, héritier hérétique du droit romain, à Rousseau. Celui-ci, point d'aboutissement de l'enquête, forme aussi son point de départ : en se demandant ce qui fait que l'Etat est *un* et en assignant l'origine de l'union de ses membres à « l'obligation qui les lie », Rousseau aurait mis en lumière le socle rationnel de la modernité politique, tout en reconnaissant, du même mouvement, le clivage profond qui sépare son approche du jusnaturalisme.

Comment concevoir, en effet, le fondement de l'obligation politique ? Une fois démontrée la spécificité de l'approche du droit romain (où l'*obligatio* conçoit comme *vinculum juris*, lien nécessaire, relève du droit civil et non du droit public), B. Bernardi décèle dans l'œuvre de Bodin le premier moment de constitution du concept. En intégrant la notion d'obligation à une problématique politique, liée au principe de souveraineté comme pouvoir d'obliger, l'auteur des *Six livres de la république* et de la *Juris universi distributio* rompt avec le droit romain : désormais, seule la loi, ordre de la puissance souveraine, est en mesure d'obliger ; la souveraineté est le véritable fondement de l'obligation. Bodin requalifie l'obligation comme relation de deux volontés : celle qui commande, celle qui obéit. L'instance souveraine a pour vocation de juguler les libres ou *franches volontés* qui constituent désormais la substance du corps social. Les deux principes (liberté de la volonté *versus* souveraineté) doivent désormais s'opposer et la modernité est interprétée comme une série de tentatives pour surmonter leur conflit.

L'analyse des rapports entre obligation « naturelle », obligation morale et obligation politique de Grotius à Burlamaqui en passant par Leibniz, Barbeyrac et Pufendorf occupe le noyau dur de l'ouvrage. Il s'agit d'abord de rendre raison de l'association, qui n'a rien d'originelle, entre obligation et devoir. Les analyses subtiles de l'auteur, qui tient ensemble de nombreux fils conceptuels, introduisent un rapport d'étrangeté à l'égard de la notion

d'obligation volontaire : comment l'obligation a-t-elle pu passer du paradigme du *lien nécessaire* à celui de l'*engagement volontaire* – ce qui est chose faite dans l'œuvre de Burlamaqui ? B. Bernardi assigne une place essentielle à Grotius dans ce processus : dans son œuvre, l'obligation d'obéir au souverain ne se tire pas de son pouvoir de commander (comme chez Bodin) mais son pouvoir de commander de l'obligation que l'on a envers lui ; l'obligation de droit naturel n'est pas volontaire ou conventionnelle mais interne et nécessaire ; la nature de l'homme, celle d'un être capable d'agir par principes, le rend susceptible de s'obliger lui-même ; par la grâce de la droite raison, le devoir devient obligation. Cependant, cette thèse singulière ne pouvait que susciter une querelle d'envergure, restituée ici dans toutes ses dimensions. Pour Pufendorf en particulier, la volonté d'un supérieur (et non, comme chez Grotius, la droite raison) est seule source possible de l'obligation. Le jusnaturalisme semble ainsi pris dans un dilemme : soit il fonde l'obligation naturelle sur la raison et se trouve former un concept de l'obligation morale dont il peine à déduire l'obligation politique, soit il pense l'obligation comme sujétion d'une volonté à une autre et vide de contenu moral la relation d'obligation. La pensée de Burlamaqui se présente comme une tentative originale pour résoudre cette difficulté fondatrice. Contre Pufendorf, l'auteur des *Principes du droit naturel* et des *Principes du droit politique* démontre que la raison permet de fonder une obligation de soi par soi – obligation naturelle qui est le fondement des droits de l'homme. Mais Burlamaqui reconnaît aussi que le droit naturel ainsi conçu est incapable de fonder l'obligation envers la loi : ceci suppose la loi naturelle, qui ne peut elle-même trouver son fondement que dans la volonté divine. Tel serait l'accomplissement et l'échec du droit naturel : accomplissement dans la fondation d'une théorie de l'obligation morale, échec dans la tentative pour fonder sur l'obligation morale l'obligation politique.

Que faut-il répondre, dès lors, à la question structurante de la modernité politique (comment obliger de libres volontés ?) ? Selon B. Bernardi, Rousseau apparaît comme le fossoyeur du jusnaturalisme et celui qui a surmonté cette crise constitutive de la pensée moderne de l'obligation : afin d'obliger une volonté, il ne s'agira plus désormais, par la convention, de l'assujettir à une volonté supérieure, mais de la lier à d'autres volontés. Par là même, l'obligation politique est rendue indépendante de l'obligation naturelle comme de l'obligation morale ; le lien politique s'avère seul constitutif de l'obligation. Ce renversement est un véritable prodige – prodige de la loi – qui ne se contente pas de doubler le moment hobbesien puisqu'il s'accompagne d'une véritable refondation du concept de souveraineté. Désormais, seules les lois obligent, mais ces lois sont élaborées par l'association du peuple souverain ; corrélativement, la volonté générale ne s'épuise pas dans les lois ; elle est également source du sentiment d'obligation. B. Bernardi évoque ainsi une redéfinition complète de la nature de l'obligation, puisque désormais, les liens d'obligation sont d'abord ceux de la société civile : « l'obligation politique est la constitution du lien nécessaire en lien volontaire. Ce n'est plus l'obligation qui lie mais le lien social qui oblige » (p. 312). En dernière instance, le *moment Rousseau* serait celui d'une transformation de la problématique de l'obligation en celle du lien social. La question n'est plus de savoir comment une volonté peut être obligée, mais comment rendre effective cette liberté qui seule peut constituer l'unité du corps politique. Comment faire de l'exercice de la liberté politique la source du lien social ? Ici se lirait la véritable entrée dans la modernité, qui suppose une réflexion sur la formation des mœurs et de l'opinion publique. B. Bernardi en conclut que cette modernité, que nous croyions révolue, reste en un sens à construire : ayant manqué ce tournant rousseauiste, elle n'a pu que se fourvoyer dans l'héritage jusnaturaliste – celui des droits de l'homme. Un retour à Rousseau (à son problème plus qu'aux solutions qu'il a proposé) permettrait de remédier, contrairement à ce que disait Leo Strauss, aux maux de la modernité.

B. Bernardi livre ici une œuvre magistrale : son histoire conceptuelle, toujours précise et documentée, est orientée par un fil conducteur puissant. Si son approche n'est pas normative – contrairement à celle de George Klosko (*Political Obligations*, Oxford University Press, 2005), qui tente de justifier rationnellement l'obligation politique et les restrictions aux libertés individuelles qu'elle impose – elle prétend néanmoins tirer de l'histoire des enjeux normatifs profonds. Bien sûr, on pourra, sans remettre en question la thèse centrale de l'auteur, interroger la teneur de la « modernité » dont l'ouvrage brosse le tableau. *D'un point de vue moderne d'abord* : faut-il concevoir la modernité comme tout entière orientée par le problème de l'obligation ? En s'émancipant pour l'essentiel du cadre jusnaturaliste, *L'Esprit des lois* de Montesquieu propose pourtant une théorie des « principes » ou passions dominantes des hommes qui noue la question de l'obéissance aux lois à celle de la formation du lien social. Or son œuvre a profondément inspiré celle de Rousseau – même si celui-ci entreprend, en fondant le droit politique, de la dépasser. *D'un point de vue post-moderne ensuite* : la critique sociale ne nous invite-t-elle pas à mettre les pratiques, plutôt que les seuls concepts théoriques, au cœur de l'analyse de la crise du monde contemporain ? Articuler ambition normative et analyse sociologique, comme le fait notamment J. Habermas, paraît en ce sens salutaire, si l'on veut éviter le grand écart entre une pensée du *lien* et une doctrine du *devoir* ou de la vertu. Habermas, qui se donne à certains égards comme un héritier de Rousseau – Rousseau inventeur, non des droits de l'homme, mais de la souveraineté populaire et de l'autonomie politique – assigne au processus délibératif et à l'élaboration juridique le rôle d'exercer sa liberté *et* de renforcer le lien social. Peut-être s'agirait-il là d'un beau prolongement de l'ouvrage, qui permettrait de surmonter certaines apories de Rousseau : penser, en évitant le risque d'aliénation, la formation de la culture politique et celle de l'*opinion publique*.

Céline Spector.

